

91

Commission permanente
Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : M. MARTIN

50011

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Centre d'incendie et de secours de Saint-Méen-le-Grand - Participation financière de la commune

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUX), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. HERVÉ (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme MERCIER), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

Le Département a livré en 2021 un nouvel équipement neuf mutualisé à Saint-Méen-le-Grand, regroupant un centre d'incendie et de secours restructuré et un centre d'exploitation des routes.

Conformément à la délibération n° 09 - 016 du 31 mars 2009 du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, la commune de Saint-Méen-le-Grand s'est engagée dès 2013 à participer à 20 % du coût de l'opération au prorata des surfaces affectées au centre d'incendie et de secours, soit une participation de 191 228 euros. Toutefois, au gré de difficultés rencontrées lors de cette opération, cette convention n'a pas été mise en œuvre et la participation de la commune n'a pas été versée au Département.

Il est donc proposé de réactiver cette convention par l'avenant joint en annexe, en maintenant la participation de la commune à 191 228 euros tout en lui permettant de procéder à des versements sur trois exercices budgétaires (2024 - 2025 - 2026).

Décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention entre le Département et la commune de Saint-Méen-le-Grand relative à la réalisation de l'opération de restructuration et d'extension du centre d'incendie et de secours, joint en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242784

Pour extrait conforme